

DEC201071DR04

Décision portant nomination de M. Edouard VEUILLOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC200119DGDS nommant Monsieur Patrick AUDEBERT directeur de l'unité de recherche n° UMR7605, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Edouard VEUILLOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 6/7/8 novembre et les 25/26/27 novembre 2019.

DECIDE :

Article 1 : M. Edouard VEUILLOT, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7605, à compter du 01/12/2019.

M. Edouard VEUILLOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Edouard VEUILLOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 4 juin 2020
Le directeur de l'unité
Patrick AUDEBERT

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

